



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	49
Présents :	35 jusqu'à 20h, puis 38 jusqu'à 21h, puis 37
Votants :	46
Secrétaire de séance :	Danièle KHA

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Jacques JULOUX, Anne MARECHAL (arrivée à 20h), Denez DUIGOU
GUILLIGOMARCH :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Bernard PELLETER (jusqu'à 21h), Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER :	Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN :	Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ (arrivée à 20h), Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET
RÉDÉNÉ :	Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 20h)
SAINT-THURIEN :	Joël DERRIEN
SCAËR :	Danielle LE GALL, Didier LE DUC
TRÉMÉVÉN :	Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

Yves ANDRE (BANNALEC), Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Daniel LE BRAS (QUIMPERLE), Cécile PELTIER (QUIMPERLE), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-Michel LEMIEUX (SCAER)

POUVOIRS :

Yves ANDRE (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS) jusqu'à 20h
 Loïc TANDE (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)
 Bernard PELLETER (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC) à partir de 21h
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE) jusqu'à 20h
 Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
 Cécile PELTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Daniel LE BRAS (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Joël DERRIEN (SAINT THURIEN)
 Claude JAFFRE (RIEC) a donné pouvoir à Edith JEAN (RIEC) jusqu'à 20h
 Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
 Jean-Michel LEMIEUX (SCAER) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2019-253

VIE COURANTE
12- EAU ET ASSAINISSEMENT

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Quimperlé Communauté et la SAFI pour le dévoiement d'une canalisation d'eau potable à Clohars-Carnoët (annexe)

Les travaux d'aménagement d'un giratoire d'entrée à la ZAC des Hauts du Sénéchal à Clohars-Carnoët ont nécessité le dévoiement d'un réseau public d'eau potable, pour un montant de 18 622,00 € HT.

Ces travaux d'aménagement de la ZAC et de déplacement du réseau public d'eau potable ont été réalisés sous une maîtrise d'œuvre portée par la SAFI (Société d'Aménagement du Finistère).

Par délibération du 03 novembre 2016, le SIE RMC avait accepté de participer à hauteur de 50 % du coût de ces travaux. Cette délibération a été invalidée par le Trésor public qui a précisé qu'il convenait également au SIE RMC de déléguer sa maîtrise d'ouvrage à la SAFI.

Il est maintenant proposé de formaliser, par convention, cette délégation de maîtrise d'ouvrage à la SAFI pour le dévoiement de cette canalisation.

Toutefois et considérant l'intérêt pour la SAFI à modifier le tracé de ce réseau, cette dernière a accepté de participer à hauteur de 50 % du coût des travaux.

Concrètement, la SAFI facturera la totalité du coût de ces travaux, soit 18 622,00 € HT, à Quimperlé Communauté qui, à son tour, émettra un titre de recette de 9 311,00 € à l'attention de la SAFI.

L'Assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER les principes énoncés ci-dessus ;
- AUTORISER le Président à signer la convention ci-annexée.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE les principes énoncés ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

DÉVOIEMENT D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE EN ENTRÉE DE LA ZAC DES HAUTS DU SÉNÉCHAL À CLOHARS-CARNOËT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

SAFI, dont le siège est situé au 4 rue du 19 Mars 1962 à Quimper (29018), représentée par Monsieur BEAUDOUX, Directeur Général,

ET

QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ, dont le siège est situé au 1 rue Andreï Sakharov, CS 20245, 29394 Quimperlé Cedex, représentée par Monsieur Sébastien MIOSSEC, Président de la Communauté d'agglomération, dûment habilité par la délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2019.

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Dans le cadre du programme de travaux du giratoire d'entrée de la ZAC des Hauts du Sénéchal à Clohars-Carnoët, le dévoiement d'un réseau public d'eau potable est nécessaire.

Le réseau date de 2002. Le montant de ces travaux est de 18 622,00 € HT.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ délègue à SAFI la maîtrise d'ouvrage pour le dévoiement du réseau d'eau potable.

ARTICLE 2

En contrepartie des dépenses réalisées, SAFI facturera à QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ les travaux réalisés, soit 18 622,00 € HT.

ARTICLE 3

Compte tenu de l'intérêt pour la SAFI de faire réaliser ce dévoiement, la SAFI participera, à hauteur de 50 %, au coût de ces travaux. QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ émettra un titre de 9 311,00 € HT à l'attention de SAFI.

ARTICLE 4

Le cas échéant, chaque partie applique la TVA au taux adéquat.

Fait en deux exemplaires originaux,

Le

Pour la SAFI,
Le Directeur Général
Philippe BEAUDOUX

Pour Quimperlé communauté,
Le Président,
Sébastien MIOSSEC